



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : competitions@yonne.fff.fr

## COMMISSION SPORTIVE

PV 54 Sp 8

Auxerre le 18 septembre 2019

**Présents** : MM Barrault – Batréau – Rollin

Excusé : Mr Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 20.

## 1. Forfaits

**Courriel du club de Bléneau en date du 16.09.19** : retrait de l'équipe seniors en départemental 4.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel de Bléneau et du retrait de leur équipe 1 dans le championnat départemental 4,
- modifie le groupe senior B en départemental 4 = 11 équipes engagées,
- confirme l'amende 160 € au club de Bléneau pour retrait de championnat seniors avant le début de compétition,
- **concernant le match 51191.1 du 15.09.19 Bléneau – Héry Coupe de l'Yonne**  
La commission,
  - donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Bléneau au bénéfice de l'équipe d'Héry,
  - dit l'équipe d'Héry qualifiée pour le prochain tour en coupe de l'Yonne.
- **concernant le match 51350.1 du 22.09.19 Auxerre Aigles – Bléneau D4 gr B**  
la commission annule la programmation de cette rencontre.

**Courriel du club de Vermenton en date du 13.09.19** : retrait de l'équipe seniors 2 en départemental 4.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel de Vermenton et du retrait de leur équipe 2 dans le championnat départemental 4,
- modifie le groupe senior C en départemental 4 = 11 équipes engagées,
- amende 160 € au club de Vermenton pour retrait de championnat seniors avant le début de compétition,
- **Concernant le match 51416.1 du 22.09.19 Etivey – Vermenton 2 D4 gr B**  
➤ la commission annule la programmation de cette rencontre.

## 2. Matchs non joués

**Match 51229.1 du 14.09.19 Sens FC – Paron FC U18 départemental 1**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019 (la date du 12.10.19 étant réservée pour le 1<sup>er</sup> tour de coupe de l'Yonne U18).

**Match 51201.1 du 14.09.19 Appoigny – Sens FC U15 départemental 1**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019 (la date du 12.10.19 étant réservée pour le 1<sup>er</sup> de coupe de l'Yonne U15).

**Match 51203.1 du 14.09.19 Auxerre Stade 2 – Gron Véron U15 départemental 1**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019 (la date du 12.10.19 étant réservée pour le 1<sup>er</sup> de coupe de l'Yonne U15).

**Match 512059.1 du 14.09.19 St Clément Onze 1 – Gron Véron U13 départemental 1**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

### **3. Changements dates, horaires, terrains**

**Match 50013.1 du 22.09.19 Varennes – Avallon FCO 3 Départemental 1**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre,

- donne ce match aller à jouer le 22 septembre 2019 à 12 h 30 sur le synthétique du d'Avallon.
- donne le match retour à jouer le 22 mars 2020 à Varennes.

**Match 50019.1 du 29.09.19 St Georges – Toucy Départemental 1**

La commission prend note du tirage de la coupe de France effectué par le LBFC,

- attendu que l'équipe de St Georges est en attente de décision pour la qualification de son équipe en coupe de France le 29 septembre 2019,
- la rencontre départemental 1 du 29 septembre 2019 St Georges – Toucy est actuellement maintenue mais susceptible d'être reportée.

**Match 50101.1 du 20.10.19 FC Gatinais – St Florentin Portugais Départemental 2 gr A**

Demande d'avancement de match du club du FC Gatinais en date du 16.09.19.

La commission, sans l'accord écrit du club de St Florentin Portugais, maintient ce match à sa date initiale le 20 octobre 2019.

**Match 50922.1 du 22.09.19 St Georges 2 – St Fargeau 2 Départemental 3 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre,

- donne ce match aller à jouer le 22 septembre 2019 à 11 h 00 à St Fargeau,
- donne match retour à jouer le 22 mars 2020 à St Georges.

**Match 51127.1 du 22.09.19 Serein AS – Asquins Montillot Départemental 3 gr C**

La commission prend note que ce match se jouera le 22 septembre 2019 à 15 h 00 à Pontigny.

**Match 51308.1 du 20.10.19 FC Gatinais 2 – Joigny 3 Départemental 4 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 octobre 2019.

**Match 51232.1 du 21.09.19 Aillant – Sens FC U18 Départemental 1****Match 51233.1 du 21.09.19 Paron FC – Joigny U18 Départemental 1**

La commission, suite à la qualification en Coupe Gambardella des équipes de Joigny et Sens FC le 22 septembre 2019,

- donne ces matchs à jouer le 2 novembre 2019.

**Match 51235.1 du 21.09.19 Appoigny – Avallon FCO U18 Départemental 1****Match 51234.1 du 21.09.19 Auxerre Stade – St Clément Onze U18 Départemental 1**

La commission, suite à la qualification en Coupe Gambardella des équipes de Avallon FCO, et Auxerre Stade le 22 septembre 2019

- donne ces matchs à jouer le 26 octobre 2019.

**Match 51483.1 du 21.09.19 Migennes/Cheny – FC Gatinais U18 Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019, 1<sup>ère</sup> date de libre pour ce championnat.

**Match 51484.1 du 21.09.19 Fontaine La Gaillarde – St Clément Onze 2 U18 Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 23 octobre 2019 à 16 h 00.

**Match 51510.1 du 21.09.19 Toucy/Diges.Pourrain – Auxerre Sp Citoyen U18 Départemental 2 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019 – 1<sup>ère</sup> date de libre pour ce championnat.

**Match 51511.1 du 21.09.19 Chevannes – St Fargeau U18 Départemental 2 gr B**

La commission, sans l'accord écrit du club de Chevannes, maintient ce match à sa date du 21 septembre 2019.

**Match 51540.1 du 21.09.19 UF Tonnerrois/Varennes – Chablis U18 Départemental 2 gr C**

La commission, vu le retrait de l'équipe de Chablis, annule cette rencontre.

**Match 51541.1 du 21.09.19 Appoigny 2 – Champs/Yonne U18 Départemental 2 gr C**

La commission, vu l'engagement tardif de l'équipe d'Appoigny 2, donne cette rencontre à jouer le 26 octobre 2019.

**Match 51204.1 du 21.09.19 Joigny – Appoigny U15 Départemental 1**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019,

**Match 51568.1 du 21.09.19 FC Gatinais – Vinneuf Courlon U15 Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019.

**Match 51597.1 du 21.09.19 Neuvy Sautour – Fontaine La Gaillarde U15 Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019.

**Match 51622.1 du 21.09.19 Serein AS – E.C.N U15 Départemental 2 gr C**

La commission, vu le retrait de l'équipe d'EC.N., annule cette rencontre.

**Match 51624.1 du 21.09.19 Héry – Magny U15 Départemental 2 gr C**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

**Match 51652.1 du 21.09.19 Auxerre Sp Citoyens 1 – Chevannes U15 Départemental 2 gr D**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

**Match 51651.1 du 21.09.19 Champs Sur Yonne – Charny/Bléneau U15 Départemental 2 gr D**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

**Match 51657.1 du 28.09.19 Diges.Pourrain/Toucy – St Georges U15 Départemental 2 gr D**

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation le 28 septembre 2019 à 16 h 00.

**Match 51660.1 du 05.10.19 Auxerre Sp Citoyens – Diges.Pourrain/Toucy I15 Départemental 2 gr D**

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation le 5 octobre 2019 à 16 h 00.

**Match 51665.1 du 09.11.19 Diges.Pourrain/Toucy – Champs Sur Yonne U15 Départemental 2 gr D**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 à 15 h 00.

**Match 51669.1 du 16.11.19 Chevannes – Diges.Pourrain/Toucy U15 Départemental 2 gr D**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 16 novembre 2019 à 15 h 00.

**Match 51679.1 du 21.09.19 GJ Sens 4 – GJ Sens 3 U13 Départemental 2 gr B**

La commission donne ce match à jouer le mercredi 2 octobre 2019 à 15h 00.

**Match 51706.1 du 21.09.19 Auxerre Sp Citoyens – GJ Sens 2 U13 Départemental 2 gr B**

La commission, sans l'accord écrit des deux clubs, maintient ce match au 21 septembre 2019.

**Match 51707.1 du 21.09.19 Migennes/Cheny – Appoigny U13 Départemental 2 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019.

**Match 51709.1 du 21.09.19 Héry – Serein AS/Varenes U13 Départemental 2 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019.

**Match 51763.1 du 21.09.19 FC Gatinais – Fontaine La Gaillarde U13 Départemental 3 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019.

**Match 51792.1 du 21.09.19 Soucy Thorigny – Sens FC fém U13 Départemental 3 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019 – 1<sup>ère</sup> date de libre dans ce championnat (la date du 12.10.19 étant réservé pour le festival U13).

**Match 51818.1 du 21.09.19 Auxerre Rosoirs – Toucy/Diges.Pourrain U13 Départemental 3 gr C**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019.

**Match 51819.1 du 21.09.19 Charbuy – Charny U13 Départemental 3 gr C**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019.

**Match 51821.1 du 21.09.19 St Fargeau – St Georges 2 U13 Départemental 3 gr C**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019 – 1<sup>ère</sup> date de libre dans ce championnat (la date du 12.10.19 étant réservé pour le festival U13).

#### **Match 51876.1 du 21.09.19 Magny – Venoy U13 Départemental 3 gr E**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 19 octobre 2019.

### **4. Rappel du règlement – pour les changements d'horaires, de dates, et inversions de match**

3. Lorsque, pour une cause tout à fait exceptionnelle, et relevant de l'appréciation de la Commission, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition sine qua non d'avoir été formulée 13 jours au moins avant la date fixée pour le match, accompagnée de l'accord du club adverse. Les demandes de report de matches devront obligatoirement être faites sur les imprimés fournis à cet effet par le district avec signature lisible, nom et qualité (président, secrétaire, trésorier ou correspondant du club).
4. Tout manquement aux délais visés par les différents alinéas ci-dessus peut entraîner un refus, ou, en cas d'accord des frais de dossier dont le montant est précisé au Droits financiers et amendes. La Commission Sportive, en tout état de cause, prend la décision définitive pour toute modification de date ou d'horaire.

**L'imprimé de demande de report de match est disponible sur le site de District dans la rubrique document – saison 2019/2020.**

**OU**

**Possibilité d'effectuer cette démarche dans footclub – rubrique caractéristique match – saisir une demande de modification.**

### **5. Feuilles de matchs informatisées**

#### **Match 51172.1 du 15.09.19 FC Florentinois – Paron FC 2 Coupe de l'Yonne**

La commission demande au club du FC Florentinois de transmettre la FMI via la tablette, et ce pour mardi 24 septembre 2019, date impérative.

#### **Match 51177.1 du 15.09.19 Malay Le Grand – Chevannes Coupe de l'Yonne**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu que le club de Chevannes n'a pas transmis sa composition d'équipe d'où l'impossibilité d'utiliser la FMI,
- inflige une amende de 46 € au club de Chevannes pour absence de transmission,
- enregistre le résultat Malay Le Grand = 1 / Chevannes 2 = 2,
- dit l'équipe de Chevannes 2 qualifiée pour le prochain tour de la coupe de l'Yonne.

#### **Match 51181.1 du 15.09.19 Auxerre Aigles – Chatel Censoir Coupe de l'Yonne**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu qu'aucun des deux clubs n'a pas transmis leur composition d'équipe d'où l'impossibilité d'utiliser la FMI,
- inflige une amende de 46 € à chaque club Auxerre Aigles et Chatel Censoir pour absence de transmission,

- enregistre le résultat Auxerre Aigles = 1 / Chatel Censoir = 8,
- dit l'équipe de Chatel Censoir qualifiée pour le prochain tour de la coupe de l'Yonne.

### **Match 51202.1 du 14.09.19 Aillant – Avallon FCO U15 départemental 1**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu que le club d'Avallon FCO n'a pas transmis sa composition d'équipe d'où l'impossibilité d'utiliser la FMI,
- inflige une amende de 46 € au club d'Avallon FCO pour absence de transmission,
- enregistre le résultat Aillant = 1 / Avallon FCO = 5.

### **Match 51200.1 du 14.09.19 Auxerre AJ 2 – Joigny U15 départemental 1**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu que le club de Joigny a fait une mauvaise application pour l'utilisation de la FMI,
- sursoit à l'amende pour le club de Joigny,
- enregistre le résultat Auxerre AJ 2 = 12 / Joigny = 0.

## **6. Coupe de l'Yonne seniors**

La commission homologue les résultats du 1er Tour de la Coupe de l'Yonne Séniors du 15 septembre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la coupe de l'Yonne seniors sera effectué le 25 septembre 2019 au siège du district.

Les rencontres du 2ème Tour se joueront le 27 octobre 2019.

## **7. Coupe Prével seniors**

Le tirage du 1er tour de la coupe Prével seniors sera effectué le 25 septembre 2019 au siège du district.

Les rencontres du 1er Tour se joueront le 27 octobre 2019.

## **8. Questions diverses**

### **Match 50909.1 du 08.09.19 Auxerre Stade 3 – Mt St Sulpice 2 Départemental 3 gr B**

Courriel du club du Mt St Sulpice en date du 08.09.19 concernant le délégué principal.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception du rapport de l'arbitre en date du 11.09.19,
- attendu qu'il s'agit d'un simple courrier du club du Mt St Sulpice et que ce club n'a pas posé de réserve technique,
- prend note de l'arrivée tardive du délégué du club d'Auxerre Stade mais qu'il a assuré sa fonction jusqu'à la fin de la rencontre,
- rappelle aux clubs et à l'arbitre le règlement du championnat seniors – article 24 –  
**fonctions du délégué :**
  - B - définition généralités : « Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce

manquement est constaté par la commission compétente du district de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué.

Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet. Il doit être en possession d'une licence délivrée par la ligue de Bourgogne Franche Comté de Football et en cours de validité. Il porte le brassard (ou badge) dévolu à sa fonction. »

- C – fonctions générales – avant match : « Etre présent 1 heure avant l'heure de la rencontre.

Prendre contact avec les arbitres et les responsables des équipes, organiser les échanges et communications. »...

- classe le dossier et enregistre le résultat : Auxerre Stade 3 = 9 / Mt St Sulpice 2 = 3,
- transmet le dossier à la CDA pour information.

### **Match 51178.1 du 15.09.19 FC Gatinais – Toucy Coupe de l'Yonne**

Courriel du FC Gatinais en date du 18.09.19.

La commission prend note du blessure du joueur MANCO Steven du FC Gatinais non inscrite sur la feuille de match et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

### **Match 50431.1 du 22.09.19 Héry – E.C.N. Départemental 2 gr B**

Courriel du club d'Héry en date du 18.09.19.

La commission

- donne un avis favorable concernant leur demande pour effectuer une minute de silence et un coup d'envoi fictif par 3 anciens joueurs en hommage à Mr Guillon André, fondateur et ancien Président du club d'Héry,
- présente ces condoléances au club d'Héry et à sa famille.

### **Match 51125.1 du 22.09.19 Vermenton – Venoy Départemental 3 gr C**

Courriel du club de Venoy en date du 18.09.19 : demande de changement d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués.

### **Match 50421.1 du 22.09.19 Tanlay – Varennes 3 départemental 4 gr D**

Courriel du club de Tanlay en date du 17.09.19 : demande d'arbitre.

La commission,

- a transmis cette demande à la CDA qui ne peut donner une suite favorable (demande d'arbitre tardive),
- a transmis cette demande à la commission des délégués.

## **9. Matchs amicaux**

La commission enregistre les matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Cheney – match amical le 15 septembre 2019
- Joigny – plateau amical U9 le 14 septembre 2019
- Vergigny – en U18 – match amical le 14 septembre 2019

*Ces matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

## 10. Prochaines réunions

- Mercredi 25 septembre 2019  
MM Batréau - Joseph - Rollin – Schminke – Trinquesse
- Mercredi 2 octobre 2019  
MM Barrault – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 18 h 15.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Le Vice-Président  
Pascal Rollin

Le secrétaire de séance  
Barrault Norbert